



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE

Je soussigné(e) MERIC ANSADO
Prénoms Mary
Profession ou qualité présidente du comité des fêtes permanent
Domicile Hôtel de Ville Place Gambetta
31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 12 août

au 16 août 2022

A l'occasion de (1) la fête locale

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Le 21/07/2022

Signature

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche de Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Le comité des fêtes permanent

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Villefranche de Lauragais

Du 12/08/2022

de 18:00:00 heures.

Au 16/08/2022

jusqu'à 2 heures.

Fait à Villefranche de Lauragais

Le 21/07/2022